



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 MARS 2015**

\*\*\*\*

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

**Membres excusés** : M.EVENE (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.ORDONNES (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à P.ACEDO), Ch DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

**Secrétaire de séance** : J.DOS SANTOS

**ORDRE DU JOUR** :

**Pouvoirs**

**Désignation du secrétaire de séance**

**Informations de Monsieur le Maire :**

**Informations des Adjointes**

**PROJETS DE DELIBERATIONS**

**Motions**

1. Motion d'opposition aux accords de libre-échange transatlantique – demande de déclarer la Commune de Boucau hors zone TAFTA
2. Motion pour le maintien d'une autonomie de décision et de gestion de la CAF de Bayonne et du Seignanx

**Exécutif Municipal**

3. Retrait de la délégation à Aude LECHEVALLIER – Perte de la qualité d'Adjoint
4. Election d'un nouvel Adjoint en charge de la culture, de l'animation et des loisirs
5. Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration : Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain, Centre culturel et social, Syndicat Intercommunal pour le soutien de la Culture Basque

**Finances**

6. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2014
7. Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2014
8. Budget Principal : Bilan de la politique foncière 2014
9. Budget Principal : Affectation du résultat 2014
10. Débat d'Orientations Budgétaires 2015 (pas de vote)
11. Adhésion à l'ANTIC (Agence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)
12. Association d'Aide Familiale et Sociale : convention d'attribution d'une participation financière 2015

**Foncier**

13. Ilôt Biremont n° 1 : Cession à l'€uro symbolique des parcelles communales à l'ACBA : Autorisation accordée à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié

14. Acquisition de l'emprise foncière de la voie privée Canditte auprès de Kaufmann & Broad – Classement dans la voie communale

**Intercommunalité**

15. Modification des statuts de Txakurrak suite à la décision de retrait des Communes d'Ustaritz et Jatxou

Questions diverses

**INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire annonce l'ouverture de l'examen de la gestion de la Commune de Boucau par la Chambre Régionale des Comptes à compter de 2009. Madame Marie José ESPIAUBE a été informée de cette démarche.

Monsieur le Maire indique que la Ville va se voir prélever un montant de 42 038,39 € au titre des pénalités liées au manque de logements sociaux (au titre de la loi SRU). En effet, le recensement opéré fait apparaître pour l'année 2014 un nombre de 373 logements sociaux manquants pour atteindre le taux légal de 25 %. Cette somme sera déduite des ressources fiscales de la Commune.

Il poursuit en annonçant la suppression totale des aides de l'Etat (DRAC) au conservatoire Régional Maurice Ravel, pour un montant approximatif de 144 000 €. Un appel aux communes et intercommunalités est lancé.

Monsieur le Maire annonce que Jérôme Durquet, jeune Boucalais professant à Anglet a obtenu au dernier salon de l'Agriculture le titre de Meilleur Ouvrier de France. Il a été aidé dans sa tâche par son ami « Gaston ». Il leur adresse ses plus sincères félicitations.

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous pour la cérémonie du 19 Mars se fera devant la mairie à 17 heures 45 et qu'il sera suivi d'un vin d'honneur.

Monsieur Albert MATON demande si la commission extra-municipale des impôts s'est réunie et souhaite connaître les membres qui la composent.

Monsieur le Maire répond que c'est le centre des impôts qui gère ce sujet. Il s'engage à envoyer la liste des membres à l'ensemble du conseil municipal. Il précise que la prochaine commission se réunira le 31 mars prochain.

Madame Marie José ESPIAUBE dit que la subvention au conservatoire va effectivement disparaître mais celle attribuée au festival des Translatines également. La Ville participait à ce festival par le prêt de la salle Paul Vaillant Couturier. Elle regrette que ce soit la culture qui soit toujours impactée par le désengagement de l'Etat qui est partout même dans le social. L'épanouissement des personnes est pourtant très important.

Monsieur le Maire souscrit évidemment à ce qui vient d'être dit.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

-1-

**MOTION D'OPPOSITION AUX ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE TRANSATLANTIQUE – DEMANDE DE DECLARER LA COMMUNE DE BOUCAU HORS ZONE TAFTA**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, expose que le 14 juin 2013, le Conseil de l'Union Européenne (Chefs d'Etat et de Gouvernement) a donné mandat à la Commission Européenne d'ouvrir des négociations

avec les Etats Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer un vaste marché de libre-échange, dérégulé, allant au-delà des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Plusieurs dénominations désignent ce projet de « grand marché transatlantique », qu'elles soient anglophones : TAFTA (Transatlantic Free Agrément), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou francophones : PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement)

Ces accords négociés dans le plus grand secret, pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens et du Parlement.

Ces accords prévoient que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange. Or, les Etats Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du Droit International en matière écologique, sociale, culturelle...

A titre d'exemple, ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'organisation internationale du travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, les conventions de l'UNESCO pour la diversité culturelle...

Leurs règlements sont, par conséquent, pour la plupart, moins protecteurs que ceux de l'Europe.

En outre, la controverse majeure de ces accords porte sur le mécanisme de réglementation des différents « Investisseurs-Etat » offrant des droits exorbitants aux entreprises.

Cette disposition donnerait à toute entreprise américaine investissant dans un pays européen le droit de réclamer devant un tribunal d'arbitrage privé des dédommagements financiers de la part d'un Etat dont une Loi ou une norme à caractère social, sanitaire, environnementale serait de nature à porter atteinte à sa capacité d'investissement.

Concrètement, cela signifie que des Multinationales pourraient contraindre le Gouvernement français à signer des permis d'exploitation de gaz de schiste ou d'autres hydrocarbures dits non conventionnels, à accepter la culture d'OGM en plein champ....

Compte-tenu que ce processus viendrait mettre à mal des services publics de qualité, à porter atteinte aux droits sociaux, à l'environnement, à la santé,

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **demande** l'arrêt des négociations sur le projet de « grand marché transatlantique » en raison de l'absence de contrôle démocratique et la communication auprès de la représentation Nationale de tous les éléments de la négociation en cours,

. **demande** l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens,

. **déclare** la Commune de BOUCAU, « zone hors TAFTA ».

### **Discussion :**

Monsieur Jean Pierre CRESPO fait part de son étonnement face à la prise de cette motion car le PC s'est trouvé très seul sur le sujet. Il donne lecture d'un texte :

« A l'été 2013 ont débuté des négociations secrètes entre la Commission Européenne et les Etats-Unis sur un accord de libre-échange : le TAFTA, pour Transatlantic Free Agreement (aussi appelé PTCI). Pour nous, ce traité est une menace grave envers les droits des citoyens européens, l'environnement et la démocratie.

Les négociateurs sont tenus au secret et les documents restent confidentiels. Impossible pour nos parlementaires Européens, représentants des citoyens de l'UE de contrôler l'action de la Commission Européenne dans ces conditions. Les citoyens vous, nous, n'avons pas et ne sommes pas conviés à la table des négociations ni ne sommes véritablement informés de l'existence de ces négociations. Sans une réaction forte des citoyens, l'opacité des négociations restera la règle.

Les institutions européennes et nationales, par exemple, une municipalité ne pourront plus édicter toutes les règles de protection des citoyens travailleurs, consommateurs et producteurs, ni réglementer les services publics comme aujourd'hui. Ces règles pourraient être considérées comme faisant obstacle au commerce et donc pourront être annulées.

TAFTA prévoit que les entreprises puissent directement attaquer l'Union Européenne et ses Etats membres devant un tribunal international ad hoc, formé d'avocats de cabinets privés, dès lors qu'elles estiment que les règles fixées par les Etats restreignent leur liberté d'entreprendre.

TAFTA prévoit l'harmonisation des contraintes alimentaires et environnementales européennes sur celles des USA, beaucoup moins contraignantes.

Les OMG pourront faire leur retour dans votre assiette et l'obligation d'étiquetage pourra être supprimée. L'utilisation des pesticides sera moins encadrée et la production de viande aux hormones ou aux additifs autorisée. Laisserons-nous les multinationales jouer avec la santé des populations ?

La fracturation hydraulique (exploitation des gaz de schiste) pourrait devenir un droit pour les sociétés. Celles-ci seront alors en droit d'exiger des dommages et intérêts auprès des nations qui s'y opposent.

Les universités et écoles privées pourraient attaquer en justice l'Education Nationale pour concurrence déloyale. De la maternelle au doctorat, les sociétés privées contesteraient aux écoles, cantines scolaires et resto U, toutes subventions municipales, régionales ou nationales. La gestion de l'eau et de l'assainissement serait privatisable. Toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce, idem pour l'énergie, qu'elle soit fossile, nucléaire ou renouvelable. La sécurité nucléaire serait réduite. Le prix du gaz et du KW seraient libres.

TAFTA et les géants du net veulent affaiblir le régime de protection européen des données personnelles pour le réduire au niveau (quasi-inexistant) des USA, autorisant ainsi un espionnage légal et lucratif par des firmes privées. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO ajoute que son groupe votera pour. Il souligne le caractère catastrophique de ces accords.

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération avec des éléments du texte proposé par Monsieur Jean Pierre CRESPO.

Monsieur Christophe MARTIN pense qu'il y a un risque très fort de domination des entreprises multinationales et que ces accords feraient peser un danger important au niveau des normes sociales, sanitaires et environnementales. Les multinationales pourraient attaquer toute réglementation Etatique. TAFTA limiterait la capacité des Etats à maintenir les services publics, c'est dans ce sens que le 20 novembre 2014, le Conseil Général a pris une motion pour déclarer le Département hors TAFTA. Il pense qu'adopter cette motion aujourd'hui c'est renforcer l'engagement sur cette question. Il propose un amendement à la phrase suivante :

« demande l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, *des organisations syndicales et socio-professionnelles.* »

Monsieur le Maire donne son accord.

Monsieur Pierre FAVRAUD donne un complément en indiquant que l'esprit de ce traité repose sur le principe que seul l'élargissement du marché et du pouvoir des entreprises et une baisse des régulations permettront d'aller vers la prospérité. L'histoire a démontré depuis le début des années 80 que le libéralisme est facteur de dérèglementation et d'appauvrissement. Ce traité ne défend que les intérêts des multinationales et fait du commerce le seul régulateur social et sociétal. Il accroîtra le pouvoir des puissances économiques sur les Etats et si les Etats sont affaiblis demain, il n'y aura plus rien. L'opacité du

processus de négociation et l'incertitude sur la réalité d'un contrôle démocratique contribueront à affaiblir l'adhésion des européens à la démocratie.

Le mandat donné à la Commission n'est pas réformable car il est entièrement enserré dans une vision libérale du monde, contradictoire avec notre modèle de société. Les parlementaires de la gauche européenne doivent s'opposer à la poursuite de cette négociation.

Il rajoute que si ce traité arrive à son terme, il devra passer devant le parlement Européen c'est une évidence, mais devant les parlements nationaux, il y a un doute et cette non obligation vient du traité de Lisbonne. Il revient sur le vote position de ceux qui ont dit « oui » au référendum.

Monsieur Albert MATON pense que cette motion dépasse de beaucoup les compétences d'un conseil municipal et qu'elle doit être traitée au niveau des Etats et de l'Europe. Il souligne que la France est pieds et poings liés avec les USA. Il s'abstiendra car elle n'est pas du ressort d'une Commune.

Monsieur Francis GONZALEZ a considéré que cet accord pourrait avoir un impact sur la Ville. Il indique en outre, que le Président de la République l'a validé avec le Président des USA. Il estime qu'une collectivité a le devoir de faire circuler l'information. Il regrette l'abstention de Monsieur MATON et pense qu'on ne peut pas dire Amen à tout. Il ajoute que si toutes les Communes faisaient cette démarche, il y aurait forcément un impact.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Abstention : 1 (Maton)**

-2-

### **MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE AUTONOMIE DE DECISION ET DE GESTION DE LA CAF DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle qu'une conférence de presse s'est tenue le 6 mars dernier en présence des Maires et des Présidents des intercommunalités du Pays Basque et du Seignanx pour dénoncer le projet de « Caisse Départementale d'Allocations Familiales ».

Cette crainte d'une recentralisation fait suite, notamment, à un courrier en date du 10 février 2015 du Directeur Général de la Caisse Nationale des Allocations Familiales à la directrice de la CAF de Pau, lui fixant comme mission de créer une caisse unique.

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle que le Conseil Municipal avait déjà pris une motion les 8 juillet 2013 et 16 décembre 2014 de soutien à la CAF du Pays Basque et du Seignanx.

Malgré le communiqué de presse de la CNAF assurant que les sites de Bayonne et Pau seront intégralement maintenus dans cette nouvelle organisation, le Conseil Municipal est invité à demander le maintien d'une CAF du Pays Basque et du Seignanx avec une autonomie de décision (Conseil d'Administration propre) et de gestion (budget propre).

La volonté est de maintenir les politiques locales. A ce jour, 98 % des villes relevant du ressort de la CAF du Pays Basque et du Seignanx sont signataires d'un contrat enfance.

**Le Conseil Municipal,**

**Approuve** cette motion en vue du maintien de la CAF Pays Basque et du Seignanx avec une autonomie de décision et de gestion.

**Discussion :**

Monsieur le Maire précise que cette motion sera accompagnée d'un courrier qui sera adressé à Marisol TOURAINE, Ministre aux affaires sociales, afin de solliciter une rencontre.

**VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-3-

**RETRAIT DE LA DELEGATION A MME AUDE LECHEVALLIER - PERTE DE SA QUALITE D'ADJOINT**

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire expose à l'assemblée que par arrêté municipal en date du 10 mars 2015, il a retiré à Madame Aude LECHEVALLIER sa délégation à la culture, à l'animation et aux loisirs compte-tenu qu'elle ne peut assumer cette responsabilité pour raisons médicales.

Conformément à l'Article L.2122-18 - 3<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsque le Maire a retiré une délégation donnée à un Adjoint, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas maintenir Madame Aude LECHEVALLIER dans ses fonctions d'Adjoint.

Il est précisé que Madame Aude LECHEVALLIER demeure membre du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**. approuve** la perte de sa qualité d'Adjoint.

**Discussion :**

Bien qu'elle comprenne que cette décision soit prise pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal, Madame Marie José ESPIAUBE ne trouve pas très élégant de lui retirer la délégation.

Monsieur le Maire répond que le choix a été fait par l'intéressée qui n'a effectivement pas souhaité démissionner. Il précise que cette procédure n'a pas été facile pour lui mais tout a été fait en concertation avec Mme Aude LECHEVALLIER. Il regrette que Madame Marie José ESPIAUBE ait employé le terme inélégant sans savoir.

Monsieur Christophe MARTIN profite de cette occasion pour demander où en est l'installation de Monsieur José DOS SANTOS dans sa fonction initialement prévue d'adjoint aux travaux.

Il indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération étant donné qu'il s'agit d'un choix de l'exécutif.

Monsieur le Maire répond qu'il ne donnera aucune information aujourd'hui sur la nomination de Monsieur José DOS SANTOS.

Monsieur Albert MATON votera cette délibération car il comprend qu'il faille procéder au remplacement de Mme Aude LECHEVALLIER.

**VOTE :**

**Pour : 27**

**Abstentions : 2 (Martin, Favraud)**

-4-

## ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN CHARGE DE LA CULTURE, DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS

Monsieur le Maire précise que suite au retrait de la délégation à Madame Aude LECHEVALLIER ainsi qu'à sa perte de qualité d'Adjoint et afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, il est nécessaire d'élire un nouvel Adjoint.

Il souligne qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer de huit adjoints au Maire au maximum.

Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui l'occupait précédemment.

### **1.1 Résultats du tour de scrutin :**

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 27
- e) Majorité absolue : 15

Noms du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
. Marie Josée ROQUES	27	Vingt-sept

### **1.2 Proclamation de l'élection :**

A été proclamée adjoint et immédiatement installée la candidate figurant sur la liste conduite par Francis GONZALEZ.

Suite à cette élection les adjoints ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- . Madame Marie Ange THEBAUD, premier adjoint
- . Monsieur Louis DARRIBEROUGE, deuxième adjoint
- . Madame Monia EVENÉ, troisième adjoint
- . Monsieur Gilles LASSABE, quatrième adjoint
- . Madame Marie Josée ROQUES, cinquième adjoint
- . Monsieur Patrick ACEDO, sixième adjoint
- . Madame Claire ORDONNES, septième adjoint
- . Monsieur Ulysse André DEL PRADO, huitième adjoint

**VOTE :**

**Pour : 27**

**Abstentions : 2**

-5-

**ASSOCIATION SCENE NATIONALE, CENTRE CULTUREL ET SOCIAL, SYNDICAT A LA CULTURE BASQUE**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la nomination de Madame Marie-Josée ROQUES, en qualité de cinquième Adjoint chargée de la Culture, l'animation et les loisirs, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la désignation de nouveaux délégués pour représenter la Ville de Boucau au sein du Conseil d'Administration de la Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain, du Centre Culturel et Social et du Syndicat Intercommunal pour le soutien à la culture basque.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
 Après avoir procédé au vote,

Pour le Conseil d'Administration de la Scène Nationale Bayonne Sud Aquitain

. désigne :

. **Deux délégués titulaires :**

- Marie Josée ROQUES
- Ulysse André DEL PRADO

. **Un délégué suppléant :**

- Gilles LASSABE

**Résultats du vote :**

**Pour : 22**

**Abstentions : 7**

Pour le Conseil d'Administration du Centre culturel et Social

. désigne :

. **Deux délégués titulaires :**

- Francis GONZALEZ
- Daniel ARMENGAUD

. **Deux délégués suppléants**

- Marie Josée ROQUES
- Guy MOSCHETTI

**Résultats du vote :**

**Pour : 22**

**Abstentions : 7**

Pour le Syndicat Intercommunal pour le soutien à la culture Basque

. désigne

. **Deux délégués titulaires :**

- Marie Josée ROQUES
- Marie Ange THEBAUD

. Un délégué suppléant

– Gilles LASSABE

Résultats du vote :

Pour : 22

Abstentions : 7

–6–

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE –**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe

. vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	3 639 168,00
	Réalisé :	2 452 378,28
	Reste à réaliser :	1 142 506,00

Recettes :	Prévu :	3 639 168,00
	Réalisé :	2 073 851,34
	Reste à réaliser :	1 013 269,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	7 749 777,00
	Réalisé :	7 151 798,72

Recettes	Prévu :	7 749 777,00
	Réalisé :	7 933 817,44

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	– 378 526,94
Fonctionnement :	782 018,72
Résultat global :	403 491,78

**Discussion :**

Monsieur le Maire souligne que le chapitre 013 «atténuation de charges » (article 6419) représentant 141 717,46 € correspond aux remboursements de l'assurance au titre de divers arrêts maladies.

Ce chiffre devrait venir minorer les charges de personnel.

Il indique que les produits des services, domaine et ventes diverses (chapitre 70) sont en augmentation de 5,69 % par rapport au CA 2013.

Monsieur le Maire signale une augmentation du produit de la cantine et du périscolaire de 2,04 % (article

7067), ainsi qu'une augmentation des Impôts et taxes de 0,79 %

Il poursuit en indiquant que les dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont en diminution de 4,42 %.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 la baisse des dotations de l'Etat et des allocations compensatrices a été de 107 420 € à laquelle s'ajoute la hausse du FPIC, 17 881 € soit une baisse des recettes de 125 301 €. Le fonds d'amorçage au titre des nouveaux rythmes scolaires a représenté une augmentation de 9 150 € (article 74718).

Il précise que l'article 7478 « autres organismes » (126 781 €) correspond à la participation de la CAF au titre du contrat « enfance » et aux activités NAP.

Il poursuit en indiquant que le chapitre 75, autres produits de gestion courante est en diminution de 28,35 %. Cette diminution s'explique par le fait qu'en contrepartie de la diminution des frais de portage de l'EPFL (passage de 3 à 1 %), l'EPFL perçoit directement les loyers.

Il dit que les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à 34 504 €. Cette somme correspond au remboursement des intérêts de la dette du SITCOM par l'ACBA. Il en est de même pour le capital.

Il continue avec le montant des travaux en régie qui se monte à 16 117,13 € en 2014.

De plus, il annonce une baisse des recettes de la section de fonctionnement de 2,32 % en 2014.

Monsieur le Maire passe à l'examen des dépenses de la section de fonctionnement :

Il indique que les charges à caractère général (chapitre 011) évoluent de 5,39 % par rapport au CA 2013.

Parmi les dépenses significatives de l'exercice, Monsieur le Maire souligne que pour les articles 615, une hausse de 18 000 € est à constater par rapport à 2013.

Ces articles correspondent aux dépenses d'entretien et réparation de matériel auxquels la Commune doit faire face.

Concernant les dépenses de carburant, Monsieur le Maire dit qu'il vient de recevoir le représentant de la société car il a constaté que le carburant était facturé à la Commune plus cher qu'à la pompe. Or, lors de l'entretien l'explication qui lui a été donnée est qu'il existe un contrat entre cette société et la Commune car une cuve a été mise en place par la société qui en a la charge. De nouvelles conditions à la baisse doivent être proposées.

Parmi les autres dépenses significatives au sein des charges à caractère général, Monsieur le Maire souligne :

- La mise en place des NAP, avec les articles 60 623 et 60 632 (fournitures pour différents ateliers), article 611 (prestataires) qui sont impactés,
- Les vœux du Maire pour 9 263 € (article 6232),
- Les charges de personnel (chapitre 012) qui présentent une augmentation de 3,95 %.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui sont en diminution de 7,81 %. Monsieur le Maire indique que cette baisse est liée à la diminution de 15 % des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes entre autre.

Il poursuit avec la subvention allouée au CCAS qui est en diminution de 60 000 € par rapport à l'exercice 2013 suite à une régularisation de trésorerie.

Il indique que les charges financières se sont élevées à 342 476 € en 2014 et que les amortissements (article 6811) sont des charges calculées et non décaissées. Ils ont représenté 260 172 € en 2014.

Monsieur le Maire souligne qu'il est difficile de trouver des sources d'économie quand les dépenses sont afférentes à la sécurité en général ainsi qu'aux équipements de protections individuelles EPI (vêtements de travail, maintenance...).

Monsieur le Maire rappelle que parmi les dépenses nouvelles figurent les NAP qui ont été imposées par la Loi.

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Maire fait principalement un point sur l'opération relative aux travaux des places Sémard et Péri.

Il rappelle notamment qu'au titre de cette opération d'aménagement, la Commune va percevoir :

- 200 000 € de l'ACBA (40 000 € ayant été déjà versés en 2014),
- 67 269 € du Département au titre du contrat territorial Côte Basque Adour 2013-2016,
- 50 000 € du Département dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage de voirie

Il souligne que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 142 506 € et que les restes à réaliser en recettes sont de 1 013 269 €.

Monsieur le Maire indique le produit des cessions relatives à la Terrasse (240 000 €) et à la Maison Chevalier (246 000 €) seront perçues en 2015.

Il rappelle que compte-tenu de la révision du permis de construire avec EIFFAGE, cette dernière somme sera portée à 478 500 €.

Monsieur le Maire communique des éléments relatifs à la capacité d'autofinancement. Une dégradation est toujours à constater :

CAF BRUTE : 837 026 € en 2013 et 764 429 € en 2014

CAF NETTE : 167 561 € en 2013 et 185 136 € en 2014.

Monsieur le Maire souligne que la CAF nette progresse de près de 20 000 € entre les deux exercices

Monsieur Jean DUBOURDIEU intervient en indiquant que 2014 est une année de transition en matière budgétaire puisque l'exercice proposé aujourd'hui a été initié par la mandature précédente et amendée par deux décisions modificatives et un budget supplémentaire par l'actuelle majorité.

Le compte administratif sur lequel nous allons délibérer aujourd'hui est en fait un bilan de la gestion municipale au cours de l'année écoulée.

Il a déjà fait l'objet, lors de précédents Conseils Municipaux, d'un certain nombre de passes d'armes, certaines à fleurets mouchetés, d'autres à boulets rouges.

Comme lors des années passées, à la demande de l'opposition, Monsieur Jean DUBOURDIEU indique qu'ils souhaiteraient pouvoir voter séparément le Fonctionnement et l'Investissement.

#### **Pour le Fonctionnement :**

Les recettes sont en diminution et il rappelle que Monsieur le Maire a longuement expliqué qu'elles sont dues à la politique actuelle mise en place par le gouvernement Hollande-Valls. Sur ce point, il dit qu'ils ne peuvent qu'être d'accord, rappelant ici que le Parti Communiste Français, est le seul parti qui aujourd'hui propose une alternative constructive pour sortir le pays, et par là-même les collectivités territoriales, du marasme dans lequel cette politique suicidaire les entraîne.

Les dépenses en regardant chapitre par chapitre posent un certain nombre d'interrogations :

. Les charges à caractère général sont en augmentation de 5,93 %. Il rappelle que si l'on n'avait pas dilapidé l'argent public pour des actions plutôt ambiguës cette augmentation aurait été de 3,36 %. Il cite les 14 400 euros pour l'audit jamais exploité de la société IDIP et les 15 000 euros pour une prestation de service de Monsieur Didier Lassabe (il rappelle que cette prestation, dont les effets sont actuellement plus destructeurs que porteurs, est de la compétence de l'adjoint à l'urbanisme)

. Les charges de personnel sont en augmentation de 3,95 % ce qui rentre dans l'épure normale d'une évolution liée à l'avancement d'échelons, de changements de grades et autres mécaniques liées aux carrières. Cependant, si l'on regarde les atténuations de charges, en recettes, qui ont pratiquement doublé par rapport au budget, passant de 85 000 euros à 142 000 euros, on peut légitimement penser qu'il y a eu beaucoup plus d'arrêts de travail que prévu. Ceci est inquiétant pour le personnel et il précise qu'il ne fera l'injure à personne autour de cette table d'avoir une responsabilité quelconque à ce phénomène. Mais, s'il y a eu beaucoup d'absences elles auraient dû être remplacées. Le chapitre 012 aurait augmenté de 2 % de plus, ce qui l'aurait porté à près de 6 % d'augmentation par rapport au CA 2013. Le personnel a réagi à ces non-remplacements et le syndicat CGT a alerté Monsieur le Maire de cette situation anormale, par lettre ouverte adressée à tous les Conseillers Municipaux.

C'est la raison pour laquelle les élus du PC voteront contre le Fonctionnement de ce Compte administratif 2014.

#### **Pour l'Investissement :**

. Les dépenses d'investissement budgétées ont baissé de 93 000 euros. Il s'interroge sur le fait de savoir où est passée la diminution annoncée à grands effets de manche, de 30 % du coût des places Séward et Péry ? Si l'on regarde l'opération 36, une diminution est effectivement constatée de 93 000 euros mais il calcule 30 % de 1 215 392 euros prévus par la majorité précédente, cela ferait une diminution de 346 317 euros. Prestidigitation, mystification ?

. Les recettes d'Investissement voient intégrer dans le CA, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 771 465 euros ce qui a permis de faire diminuer la prévision d'emprunt de 400 000 euros. Il reste à réaliser 1 142 506 euros en 2015 dont les recettes de 1 013 269 euros prévues en 2014 et reportées sur 2015 se décomposent de la manière suivante, 160 000 euros de PPI de l'Agglo, 67 269 euros du Contrat Agglo - CG, 240 000 euros de la vente de la Terrasse, 246 000 euros de la vente de la maison Chevalier et 300 000 euros d'emprunts. Il reviendra sur ces sommes lors du débat sur les Orientations Budgétaires compte-tenu qu'elles sont déjà affectées et ne pourront alléger les finances de la ville. Dans ces conditions les élus du PC voteront contre l'Investissement du CA 2014.

Monsieur le Maire répond que les 14 400 € concernant l'audit ont été financés, en partie, par la baisse des indemnités du Maire et des Adjointes. Il précise concernant les 15 000 € attribués à Monsieur Didier LASSABE, qu'une grande marge est à noter par rapport à la personne qui était payée auparavant.

Il reprend les propos de Monsieur Jean DUBOURDIEU qui dit que s'il n'y avait pas eu autant d'atténuation, l'augmentation aurait été plus importante au chapitre 064. Il rappelle que les remplacements du personnel absent ne se sont pas fait automatiquement malgré le courrier de la CGT qui s'en est ému. Il signale qu'avec l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale, des réunions hebdomadaires sont organisées avec les chefs de services et que ce point est extrêmement important pour le bon fonctionnement des services. Il ajoute que de nombreuses réunions ont été organisées avec le personnel et qu'il avait été annoncé qu'il était hors de question de travailler plus et plus vite mais qu'il conviendrait de travailler différemment.

Il souligne que la mise en place des NAP est également compliquée à gérer car le remplacement poste par poste est indispensable et ce malgré les recettes en moins. Il dit que la municipalité essaie de faire au mieux.

Concernant les arrêts de travail qui sont très importants, Monsieur le Maire indique ne pas avoir à vérifier leur véracité mais précise qu'il y a beaucoup d'agents en longue maladie. Il dit être ouvert à toutes propositions venant de l'opposition pour faire des économies sans affecter le service public et qu'il les étudiera avec soins.

Il rappelle que le budget principal a trois gros chapitres : les rémunérations, les subventions aux associations et les frais généraux. Il indique qu'il est indispensable de faire des arbitrages et ils seront faits. La municipalité actuelle a déjà pris des mesures en procédant à de nombreux changements concernant le personnel. Des difficultés ont été identifiées et des réponses seront apportées.

Quant à l'investissement, Monsieur le Maire souligne à Monsieur Jean DUBOURDIEU que ce qui l'ennuie c'est la restructuration des places et la baisse de l'emprunt prévu à cet effet.

Il est satisfait que tout le monde s'accorde à dire autour de la table que l'Etat se désengage pour rembourser son déficit en baissant les dotations mais il ne se réforme pas lui-même.

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que son propos n'a pas mis en cause le 011 et le 012 mais seulement les deux contrats.

Il précise que les 700 000 € concernant l'emprunt pour les travaux des places étaient une prévision et qu'ils n'auraient peut-être pas été réalisés dans sa totalité.

Monsieur Francis GONZALEZ répond qu'il n'a jamais été question de le remettre en cause.

Monsieur Albert MATON indique qu'en 2014, il y a eu des augmentations sur deux gros postes, le 011 tout d'abord avec + 5.39 % ce qu'il qualifie de très important puis + 3.95 % sur les rémunérations. Sur une mandature cela représente respectivement + 38 % et + 36 %. Il pense que la majorité en place n'est pas responsable de tout puisque l'ancienne équipe avait entamé beaucoup de choses. Il estime néanmoins que la nouvelle mandature a continué sur la lancée, c'est pourquoi il s'abstiendra sur le fonctionnement.

Concernant l'investissement, il pense qu'il aurait fallu refaire les deux places et diminuer les charges de fonctionnement. Entre la baisse des dotations de l'Etat, le fonds de péréquation et les NAP, il n'est pas possible d'investir puisqu'il y a une perte de 200 000 à 300 000 €. Il préconise une réflexion et s'abstiendra car il ne souhaite pas déjà condamner l'équipe en place.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Albert MATON que ces propos sont constants et lui demande de trouver des solutions s'agissant du personnel. Il se dit ouvert à toutes propositions.

Monsieur Christophe MARTIN rappelle à Monsieur le Maire qu'il est aux manettes et que c'est à lui de faire des propositions. Il lui demande de ne pas inverser les rôles. Il pense que le Compte Administratif est le reflet des décisions modificatives votées. Son groupe s'abstiendra en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire répond que le fait d'être dans l'opposition n'empêche pas d'essayer d'apporter une réflexion commune pour trouver des solutions. Quant au Compte Administratif 2014, il dit avoir joué son rôle en donnant un examen synthétique de la situation que chacun appréciera à sa manière.

Il précise qu'il étudiera les contre-propositions qui pourront lui être faites et qu'il n'y aura pas d'opposition frontale.

**VOTE :**

**Fonctionnement**

Pour : 20

Contre: 4 (Espiaube, Dubourdiou, David, Crespo)

Abstentions : 3 (Martin, Favraud, Maton)

**Investissement**

Pour : 20

Contre: 4 (Espiaube, Dubourdiou, David, Crespo)

Abstentions : 3 (Martin, Favraud, Maton)

-7-

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE**

Monsieur Francis GONZALEZ, expose au Conseil que le compte de gestion est établi par Mme Isabelle SORIANO et Mr Jean Marie FRANZAK, Trésoriers, à la clôture de l'exercice 2014, qui le visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**

. Après en avoir délibéré,

. **Vote** le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-8-

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2014**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que pour apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité. Cette disposition s'applique cette année pour le bilan de l'exercice 2014.

Il fait part au Conseil des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2014 décrites dans l'annexe jointe.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**. approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014.**

**Discussion :**

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite savoir si les parcelles de la rue Barsalère sont incluses dans ce bilan. Monsieur le Maire répond qu'elles le seront en 2015.

Monsieur Pierre FAVRAUD demande où en est la charte d'intégration des voiries. Monsieur le Maire répond que si cette charte existe, il n'en a pas connaissance.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-9-

**AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2014**

**Sur proposition de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire**

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

. un excédent de fonctionnement de	<b>503 716,29</b>
. un excédent reporté de :	<b>278 302,43</b>
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	 <b>782 018,72</b>
. un déficit d'investissement de :	<b>378 526,94</b>
. un déficit des restes à réaliser de :	<b>129 237,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>507 763,94</b>

. **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 :	
<b>EXCEDENT</b>	<b>782 018,72</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	<b>507 763,94</b>

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	<b>274 254,78</b>
--	-------------------

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	
<b>DEFICIT</b>	<b>378 526,94</b>

**Discussion :**

Monsieur le Maire fait remarquer que l'Etat n'est pas tenu de respecter le principe de l'équilibre budgétaire et peut emprunter pour du fonctionnement.

**VOTE :**

**Pour : 29 : unanimité**

-10-

### DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-annexé ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au débat d'orientation budgétaire.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

**Ce débat n'est pas sanctionné par un vote.**

**Il permet simplement d'établir des constats et de prévoir des objectifs et ainsi d'informer les élus.**

**Préambule réglementaire :**

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le débat des orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

Un contexte financier national contraint :

La Loi de programmation des finances publiques pour 2014/2019, les Lois de Finances rectificatives pour 2014 et pour 2015 dessinent un cadre financier particulièrement contraint dans lequel doit désormais s'inscrire l'action municipale.

Parmi les mesures les plus importantes, il convient de rappeler la baisse drastique des dotations de l'Etat annoncée pour la période 2014-2017.

A Boucau, pour l'exercice 2015, la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à près de 142 000 € (le montant de la baisse de DGF en 2014 était de 107 420 €).

En outre, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) institué par la Loi de Finances pour 2012 poursuit sa montée en puissance.

Il est rappelé que ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources fiscales des communes et EPCI considérés plus riches que la moyenne et à la reverser aux communes et groupements considérés comme les plus défavorisés selon des critères de potentiel financier par habitant, de revenu par habitant et d'effort fiscal.

Pour mémoire, le montant de la part versée par Boucau au titre de ce fonds s'est élevé à 40 806 € en 2014.

La somme prélevée pour 2015 n'est pas encore connue à ce jour. Enfin, la Loi de Finances pour 2015 prévoit la revalorisation des bases d'imposition de 0.9 % mais également une diminution des compensations fiscales de 5 %.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2014

Après adoption du compte administratif 2014, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

. Dépenses : 7 151 798,72 €

. Recettes : 7 655 515,01 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 503 716,29 €

Excédent de fonctionnement reporté 2013 : 278 302,43 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 782 018,72 €

Investissement :

. Dépenses : 2 452 378,28 € (dont déficit d'investissement reporté 2013 de 277 436, 59 €)

. Recettes : 2 073 851,34 €

Déficit d'investissement 2014 : 378 526,94 €

Restes à réaliser en dépenses 2014 : 1 142 506 €

Restes à réaliser en recettes 2014 : 1 013 269 €

Déficit des restes à réaliser : 129 237 €

Soit un besoin de financement : 507 763,04 €.

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, le résultat de fonctionnement à reporter pour 2015 est de 274 254,78 €.

La capacité d'autofinancement brute 2014 est de 764 429 €. Pour mémoire, elle était de 837 026 € en 2013 soit 105 € par habitant. La moyenne nationale pour les Communes de la même strate est de 181 € par habitant (sources DGCL).

Cette détérioration est à constater au niveau de la capacité d'autofinancement nette qui était de 928 818 € en 2008 et s'élève à 185 136 €.

Ainsi, une dégradation continue de la capacité d'autofinancement est à constater.

Concernant l'endettement, l'encours s'élève au 31 décembre 2014 à 7 210 573 €.

Le ratio d'endettement, correspondant au nombre d'années que la Commune consacrerait à rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute, s'élève à 9,4 ans.

Il est précisé que le seuil critique est de 9,8 années...

Ainsi, au vu des éléments liés au contexte législatif de rigueur et à la gestion passée, il se confirme que la Commune dispose de marges de manœuvre très restreintes pour investir.

### **Les orientations 2015 :**

L'exercice budgétaire 2015 va se décliner autour de trois priorités définies dans le cadre de nos engagements de campagne :

#### **I-LES OBJECTIFS**

- Rendre le Bas Boucau plus attractif,
- Boucau au plus proche de ses administrés : réfection des routes et trottoirs avec accessibilité et actions sociales
- Le développement durable au Cœur des actions pour Boucau

#### **1/ Rendre le Bas Boucau plus attractif:**

Le Bas Boucau constitue le cœur historique et culturel de la cité.

Cela va se traduire dès 2015 par la fin des travaux d'aménagement des places Sémard et Péri pour un coût résiduel de 994 371 € (coût total de l'opération de 1 122 392 €). A ce titre la Commune va percevoir 160 000 € de l'ACBA (40 000 € ayant déjà été versés en 2014) 69 267 € du Département au titre du Contrat de Territoire et 50 000 € du Département dans le contrat d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage (au titre du règlement départemental d'intervention sur la voirie).

Cette opération d'aménagement va permettre de renforcer la fonction de centralité des places et renforcer l'attractivité commerciale (commerces + marché).

La cession de l'immeuble "la Terrasse" dans le cadre du projet de création d'un restaurant et des logements va procurer des recettes pour 240 000 € à la Commune. Monsieur le Maire regrette, comme il l'a déjà dit, que cet immeuble n'ait pas conservé ses activités initiales et historiques d'hôtel, bar, restaurant.

L'îlot Landaboure va permettre la création de 35 logements dont 14 logements locatifs sociaux (confiés à l'Office 64 de l'Habitat). Cette opération d'aménagement va permettre d'apporter près de 478 500 € de recettes à la Commune.

En 2015, la Commune va se voir rétrocéder par l'EPFL les propriétés Saadaoui (îlot Biremont phase 2) pour 496 509 € et Millox (16, rue Paul Biremont) pour 77 161 €.

Des réflexions sont en cours quant à leur devenir.

En 2015, la Commune qui a réglé à l'amiable l'affaire GARCIA par une transaction de 400 000 € (le juge en première instance a condamné la Commune à verser 611 960 €) a pour objectif de trouver un porteur de projets en vue de l'acquisition de cette propriété. Des démarches sont en cours.

Concernant les projets de rénovation urbaine qui vont être menés, il convient de souligner l'îlot Biremont, opération initiée par la majorité précédente qui ne devait rien coûter à notre Ville. Cette opération a ensuite été scindée en deux phases dont la première est portée par l'ACBA depuis un accord donné en décembre 2013.

Même si cette opération est portée financièrement par la Communauté d'Agglomération, la Commune de Boucau va l'accompagner en cédant à l'euro symbolique 1 806 m<sup>2</sup> de surfaces bâties, parking...

Parmi les opérations portées par l'ACBA, la mise en place du schéma global de réaménagement de Saint Bernard au quai du Bazé est primordiale pour l'aménagement et le développement des abords de la Cale. La Commune prend une part active à cette réflexion d'aménagement en raison des enjeux économiques (portuaires...) urbains, environnementaux et de mobilité qu'elle représente.

Il s'agit notamment de valoriser l'interface Port-Ville.

Par ailleurs, la Commune envisage sur le bâtiment de la Poste la conclusion d'un bail à réhabilitation avec l'EPFL (qui assure le portage financier) et le PACT Pays Basque. Cette opération va permettre la réhabilitation de deux logements conventionnés ANAH (T2, T3).

Le montage envisagé est de conclure un bail d'une durée de 18 ans entraînant le rallongement de la durée de portage avec l'EPFL (de 12 à 20 ans). Cela va diminuer ainsi le remboursement annuel en le portant à 13 000 € (au lieu de 23 703 €).

Toutes ces opérations vont permettre à la Commune d'atteindre ses objectifs en matière de production de logements sociaux fixés par le Préfet. Pour mémoire, les objectifs à atteindre au regard des dispositions de la Loi SRU sont de 87 logements pour la période 2014-2016 (cf la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2014).

Cependant, cet objectif « préfectoral » ne permet pas d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 sur lequel nous travaillons.

En outre, le montant de la pénalité au titre de la loi SRU pour Boucau s'élève à 42 038,39 € en 2015, cette somme venant en déduction des ressources fiscales de la Commune.

Enfin, la Commune entend poursuivre son action de lutte contre l'habitat indigne.

## **2/ Boucau au plus proche de ses administrés : réfection des routes et trottoirs avec accessibilité et actions sociales**

Sur le plan social, en 2015, des études vont être lancées suite à la vente à Eiffage, en vue du réaménagement, des locaux du CCAS. L'objectif est de créer un espace répondant aux normes d'accessibilité, offrant un accueil de qualité, garantissant la confidentialité et répondant aux besoins des services du CCAS et de ses partenaires (MSD, PMI...)

La volonté de la Municipalité est de favoriser les nouvelles solidarités en développant des actions intergénérationnelles. Une réflexion est en cours en partenariat avec le Centre Social « Dou Boucaou » sur ses missions pour parvenir à créer un centre social (au sens réglementaire). Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) sur l'ensemble des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse est également en réflexion.

Cette volonté de cohérence « socio-éducative » permet une meilleure lisibilité de l'action municipale auprès des financeurs (CAF...)

Concernant les établissements scolaires, dans ce contexte de sortie de REP, la Municipalité entend apporter son soutien en matière d'éducation, en favorisant l'équipement numérique des écoles primaires. Pour mémoire, l'école Paul Langevin va se voir dotée dès 2015 d'une classe mobile supplémentaire (12 postes) et de 6 ordinateurs portables + un vidéo projecteur pour un coût de 21 000 € TTC.

A ce titre, une subvention a été sollicitée au titre de la DETR.

Le futur collège, financé par le Conseil général doit être livré fin 2015. Monsieur le Maire précise que, contrairement à ce qui a été mentionné sur la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux, le terrain sur lequel est édifié le bâtiment n'a pas été apporté par la commune. Il précise que la Commune avait favorisé les négociations et la transaction entre le propriétaire privé et le Département. Cependant, la nouvelle municipalité a découvert qu'elle doit aménager, à sa charge exclusive, les abords de l'établissement. Le coût de ces travaux visant notamment à renforcer la sécurité s'élève à près de 350 000 € TTC.

Dans le domaine de la vie associative et la culture, la Municipalité souhaite reconduire l'enveloppe de subventions allouées aux associations, reflet du dynamisme des Boucalais dans les conditions de l'exercice précédent (559 187 € en 2014). Il ne prend pas d'engagement pour 2016.

Malgré le contexte budgétaire tendu, la Commune souhaite confirmer son soutien au tissu associatif. Pour ce faire, une réflexion est en cours dans le cadre de l'organisation des services techniques pour créer un service « fêtes et cérémonies » (agents affectés principalement à l'appui technique pour l'organisation des manifestations et festivités).

En matière culturelle, la Commune entend reconduire son partenariat avec la Scène Nationale. Des discussions sont en cours pour étoffer la programmation faite à l'Apollo pour un même niveau de subvention annuel (72 000 €).

Afin de redonner au lieu toute son attractivité, il est envisagé de réaliser dès 2015 quelques travaux prioritaires d'embellissement (peinture du hall d'entrée, des accès et du bar foyer, réfection des sanitaires, reprise des éclairages...). Des démarches sont menées en vue d'obtenir des financements pour la réfection de cette salle culturelle, reconnue par l'Agglomération et le Ministère de la Culture. Monsieur le Maire fait état d'une rencontre récente avec Monsieur BURUCOA, Directeur de la Scène Nationale. L'acoustique de la salle est reconnue. Il y a quelques mois, deux représentants du Ministère de la culture avaient visité la salle et avaient reconnu son intérêt à la fois pour son acoustique et sa situation géographique (Sud des Landes).

Parmi les priorités 2015, figure la volonté de rendre Boucau plus accessible. Les travaux de la commission accessibilité vont débuter prochainement.

L'accessibilité se traduit également par la volonté d'engager des crédits pour la réfection de la voirie (rues et trottoirs).

Une estimation des priorités est faite à ce jour pour près de 150 000 €.

Les arbitrages, lors de la préparation budgétaire, permettront de déterminer le niveau d'investissement qui pourra être retenu.

Des travaux pour une extension du columbarium sont également prévus (10 000 €).

Enfin, pour faciliter l'accès des Boucalais aux services publics, il est envisagé de réaliser une refonte du site web de la Commune.

### 3/ Le développement durable au cœur des actions pour Boucau

La volonté de la Commune est de faire de Boucau une Ville d'avenir et de qualité. Pour ce faire, la Commune entend tenir une place active dans les débats sur les enjeux environnementaux au sein de l'Agglomération.

Au quotidien, les actions de la Commune doivent se porter sur des opérations visant à réduire les dépenses énergétiques et à proposer aux Boucalais des services tels que la mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la Place Sémard (12 000 € dont 80 % financés par le SDEPA).

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules municipaux, une réflexion est en cours pour l'acquisition ou la location d'un véhicule électrique dès 2015.

Un panneau d'affichages lumineux sera installé sur la place Sémard.

Une aire de stationnement pour le covoiturage et le ferroutage est également prévue ainsi que des emplacements pour les vélos près de la gare.

De plus, la Commune entend poursuivre dans le cadre des pratiques engagées au sein des « espaces verts » la politique zéro-phyto.

Enfin, un recrutement est en cours pour deux agents qualifiés au sein de ce service.

## II- LES MOYENS

Pour atteindre ces objectifs, les moyens que la Commune entend mettre en œuvre sont :

. La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité, à l'instar des premières mesures prises dès 2014 : reprise de l'éclairage public en régie (-40 000 €), diminution de 15% des indemnités de fonction du Maire et des adjoints (-21 480€). Cela pourra se traduire également par une recherche d'économie par la systématisation des procédures de mise en concurrence pour toute commande, la constitution de groupement de commandes (ex : fourniture de gaz avec le SDEPA).

La démarche engagée par l'ACBA pour la mise en place d'un schéma de mutualisation devrait permettre également de dégager des marges de manœuvre. Il précise que l'ensemble des chefs de services des 5 villes et de l'Agglomération a été associé à cette démarche.

. La stabilisation de la fiscalité à son niveau actuel afin de ne pas peser sur le budget des ménages.

La volonté étant d'assurer une équité fiscale, la Commune peut compter néanmoins sur la progression dynamique de ses bases physiques. Au vu de la notification des bases pour 2015, le produit fiscal attendu supplémentaire, sans augmenter les taux, s'élève à +74 463 € auquel s'ajoutent 12 535 € (avant dégrèvement), suite à la décision de majorer la taxe d'habitation de 20 % pour les résidences secondaires. Une hausse de 19 664 € est également à constater sur les allocations compensatrices.

. La volonté de recourir raisonnablement à l'emprunt afin de contenir au mieux l'endettement.

Ainsi ces orientations préfigurent la volonté de présenter un budget maîtrisé mais qui réponde aux besoins des Boucalais.

Monsieur Albert MATON dit à Monsieur le Maire que c'est normal qu'il ait rappelé le contexte financier pour les nouveaux élus. Il précise qu'il savait qu'avec la baisse des dotations de l'Etat, qu'il a rappelée, la

réforme des rythmes scolaires, les fonds de péréquation, que le manque pour la commune serait entre 200 000 € et 300 000 €.

Il ajoute qu'en raison d'une capacité d'emprunt limitée, il convient donc d'essayer d'agir sur d'autres facteurs afin de maintenir l'investissement à un niveau comparable aux exercices antérieurs mais il y reviendra.

Selon Monsieur Albert MATON, ce qui importe, c'est de regarder l'avenir avec les contraintes existantes. Rendre le bas Boucau plus attractif fait partie des priorités et est une urgence qu'il décrit depuis des années et tout ce qui va dans ce sens aura son accord à partir du moment où les décisions seront cohérentes avec une vue d'ensemble à terme sans les errements de l'ancienne majorité comme l'affaire Garcia. Il aurait été plus loin dans l'aménagement des places Sémard et Péri ; en particulier la place Péri, notamment en préemptant les deux maisons en face de cette place pour redonner un nouveau look à toute la zone.

Monsieur Albert MATON souligne qu'il souscrit à l'aménagement du schéma du port et en particulier les abords de la cale depuis les terrains de la Raffinerie du midi jusqu'au quai du Bazé avec il l'espère, l'appropriation par la ville, pour son développement, des nombreux terrains qui sont aujourd'hui propriété de la SNCF et de Total. C'est un discours qu'il tient depuis longtemps et qui, si la commune redevient un acteur privilégié dans ces acquisitions, permettront de rendre la zone portuaire attractive aussi. Ceci passe par de l'urbanisation, par la création de zones d'activités économiques pour petites et moyennes entreprises à forte valeur ajoutée sur des technologies innovantes mais par aussi des activités hôtelière et touristique, tout cela pour renforcer encore l'attractivité du bas Boucau autour des 2 places et de la gare.

Dans toute la démarche, Monsieur Albert MATON dit qu'il n'oublie pas aussi l'acquisition au fur et à mesure de tous les terrains de la SNCF le long de la rue Barsalère pour aussi redonner vie à la place du Colonel Fabien dont le regain d'activité commerciale doit être encouragé et même développé. Bien sûr, la proximité avec les concitoyens passe aussi par la réfection des routes et des trottoirs, la création chaque fois que l'occasion se présente de parkings à proximité du centre-ville. A ce sujet, il convient à nouveau de citer la rue Georges Lassalle dont la réfection semble au point mort, des nombreuses impasses ou routes privées dont il faut réfléchir à l'intégration dans le domaine public moyennant une participation des riverains et propriétaires.

Monsieur Albert MATON indique que tout cela ne peut se réaliser qu'avec des moyens. Il note avec satisfaction la stabilité de la fiscalité à son niveau actuel. A ce sujet, il demande à nouveau si la commission municipale des impôts s'est réunie depuis la nouvelle investiture. Cela amène aussi des revenus supplémentaires sans impacter la majorité des concitoyens mais permet de corriger des inégalités. Il continue donc à proposer le maintien des taxes d'habitation et foncière à leur niveau actuel. Il faut donc chercher, non pas la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme annoncé, mais dans la diminution des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement représentent 74 % du budget à plus de 7 100 000 €. Gagner 3 % à 5 % sur ce budget c'est ni plus ni moins que la valeur du manque qu'a la commune avec les restrictions budgétaires de l'Etat.

Monsieur Albert MATON dit qu'au risque de déplaire, il s'agit de jouer sur tous les grands postes de ces dépenses de fonctionnement en :

- . Diminuant les charges à caractère général en particulier les énergies, les carburants, diverses fournitures, les budgets de maintenance, les fêtes et cérémonies,
- . Ne pas obligatoirement remplacer tous les départs à la retraite en s'organisant autrement en regardant s'il n'y a pas des doublons, en mutualisation chaque fois que c'est possible.
- . En centralisant au niveau de l'Agglomération des actions administratives,
- . En examinant de manière stricte les subventions,
- . Bref, faire la chasse à toutes ces dépenses pour essayer de dégager, en fonctionnement, de l'ordre de 200 000 à 300 000 € ce qui permettrait de limiter l'emprunt compte tenu de l'endettement de la ville mais aussi de continuer à investir de manière acceptable.

Il sait bien que s'attaquer aux dépenses de fonctionnement est une démarche difficile et ambitieuse mais c'est le prix à payer de l'élection de l'actuelle majorité.

Monsieur le Maire répond que si la Place Péri n'a pas été refaite c'est parce que cela aurait coûté plus cher à la Commune. Pour autant, il précise que ce n'est pas tout à fait exact. La seule chose qui n'a pas été bougée c'est l'intérieur de la place car il a été considéré que ce n'était pas nécessaire d'une part, et d'autre part que les buses actuellement en place, et qui devaient être remplacées par des buses d'un mètre, répondaient complètement aux normes.

Il indique que la rue et les trottoirs autour de la place ainsi que la rue de Montilla ont été rénovés. La Commune a fait des économies en gardant pour objectif de rendre une certaine attractivité à la place mais il faut faire en sorte d'y mettre des commerçants. Il rappelle à Monsieur MATON qu'il a voté contre l'hôtel. Il cite des exemples de réussite d'hôtel (à Urt, Mathin au quai Saint Bernard à Bayonne).

Monsieur Albert MATON répond qu'il y avait une problématique de stationnement.

Monsieur le Maire lui rétorque de ne pas jouer sur cet argument qui n'en est pas un et lui reproche de ne pas avoir réfléchi correctement à l'époque.

Monsieur Albert MATON pense que la place d'un hôtel serait plutôt sur les bords de l'Adour.

Monsieur le Maire poursuit sur l'achat des terrains appartenant à la SNCF et dit qu'il faudrait avoir de l'argent.

Le dossier sur les terrains Barsalère est en cours de traitement ainsi que celui sur l'acquisition de la gare.

Il souligne que la majorité défend la réalisation de parking de proximité. Au sujet de la rue Georges Lassalle, c'est compliqué certes mais le dossier est en cours de traitement.

Monsieur le Maire reconnaît que le défaut de cette équipe est de ne pas assez communiquer.

Quant à la baisse des moyens préconisée par Monsieur Albert MATON, il souhaite savoir comment procéder.

La Municipalité a, en effet, déjà renégocié les dépenses d'énergies et de fournitures. Pour le service « fêtes et cérémonies », il n'est pas possible de changer les choses en 8 mois. En ce qui concerne le personnel et les arrêts maladie, du travail a été réalisé, la dimension humaine ne se gère pas toujours avec les Euros.

Il rappelle que malgré l'absence de DGS, pendant plusieurs mois, il a été procédé à des restructurations et des étoffements, sans embauche, pour faire face au mal être des salariés. Il précise qu'il a également fallu faire face aux NAP. C'est un combat de tous les jours et il remercie ses adjoints et les chefs de services pour le travail effectué.

Monsieur le Maire souligne que sur les objectifs 2015, il y a beaucoup de choses qui ont été initiées précédemment et qu'il va falloir gérer. Il fait référence notamment à la phase 2 de l'îlot Biremont avec l'achat de la maison Saadaoui pour un montant de 500 000 €, l'achat de la maison Garcia pour 400 000 € et le financement des abords du collège pour 350 000 €.

Toutes ces opérations sont à financer et si la municipalité avait suivi le projet des places, initialement prévu, elle n'y serait pas arrivée.

Les faits sont là. Les marges d'investissement sont très amoindries car il faut solutionner les problèmes d'héritage.

Il souligne que c'est à la fin du bal que l'on paye l'orchestre !

Monsieur Gilles LASSABE revient sur l'amélioration et la réhabilitation du Bas Boucau qui est la priorité du groupe majoritaire. Il parle de l'importance qui est de lutter contre l'insalubrité pour pouvoir réhabiliter. Il précise que c'est ce qui a été effectué pour l'opération Lartigue, reprise par l'Office 64, bailleur social. Voilà une réponse précise pour améliorer le Bas Boucau. Il indique que la démarche engagée est d'inciter les propriétaires à vendre moins cher à un bailleur social et être ainsi exonérés de plus-values.

En ce qui concerne l'opération Garcia, il dit qu'il a fallu faire vite et une rencontre a déjà eu lieu avec des opérateurs. Il indique que la pleine terre vient de s'appliquer sur le Bas Boucau ce qui signifie que pour 100 m<sup>2</sup> de terre on ne tire que 60 m<sup>2</sup> habitables. Tous les projets récupérés sont caduques. Les textes

avancent et la Ville se trouve coincée avec très peu de foncier pour faire du logement social. Il annonce que le permis de construire d'Eiffage a été signé récemment après de nombreuses modifications ainsi que celui de la Terrasse.

Pour des projets censés être finalisés, tout avance millimètre par millimètre.

Par rapport au quai du Bazé, une rencontre est prévue avec les trois prestataires afin de mettre en mesure les données qu'ils ont récoltées pour la mise en œuvre d'un ensemble plus cohérent. Il donne lecture des principaux axes du projet de schéma global.

Monsieur Gilles LASSABE souligne les contraintes liées à la question de la dépollution des terrains en bordure de quai. Il conclut sur le fait que des réunions sont régulièrement organisées à l'ACBA sur le quai du Bazé et l'îlot Biremont.

Monsieur Patrick ACEDO rappelle à Monsieur Albert MATON que la petite maisonnette de la Gare a été achetée pour 88 000 €, ce qui n'est pas une petite somme.

Il précise qu'une rencontre concernant la rue Georges Lassalle a eu lieu récemment à la mairie de Tarnos afin de relancer le projet. Celle-ci est partie prenante. Le Conseil Général a prévu au budget 100 000 € pour ce chantier. Il pense que le déménagement de la déchetterie amènera de « l'eau au moulin ».

Monsieur le Maire indique que les chantiers sont identifiés et en cours de traitement.

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que les baisses des dotations de l'Etat sont réelles. Elles sont là et il n'y a pas de fatalité. Beaucoup de municipalités se sont mobilisées mais elles n'ont pas obtenu gain de cause car elles n'étaient pas assez nombreuses. La Ville de Tarnos, par exemple, s'est battue et il regrette de ne pas avoir vu Monsieur le Maire s'élever contre cette mesure.

Monsieur Jean Pierre CRESPO revient sur les travaux des places Sémard et Péri. Il pense que sur la place Péri, il y a 50 ans que les travaux sont finis car rien ne va être réalisé dessus. Mais ce qui le surprend, c'est le refus de la majorité de diffuser un plan de financement. La nouvelle gouvernance se traduit par un manque d'informations sur les sujets importants. Il souligne l'absence d'un plan de financement.

Il poursuit en récapitulant les calculs de cette opération :

. Le montant est de 1 122 392 € TTC, avec peut-être, 88 000 € d'acquisition foncière, ce qui ramène le total à 1 034 392 €.

Il s'agit d'un copier/coller du projet qui avait été réalisé par le cabinet Nechtan. La participation de l'ACBA se monte à 400 000 € et celle du Conseil Général à 69 267 €.

Il reste à charge pour la Commune, 565 125 €.

. Pour mémoire, il précise que l'ancienne mandature avait prévu des travaux pour un montant de 1 299 896 € avec une participation de l'Agglomération de 400 000 € et du Conseil Général de 178 000 €.

Il restait donc à charge pour la Commune, 721 896 €

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique que la différence est de 156 771 € et il s'agit effectivement d'une économie réalisée, moins 46 000 € suite au licenciement de Mr Andueza, ce qui fait 110 771 € puisque les travaux à la place Péri n'ont pas été effectués. Il abonde dans le sens de Monsieur DUBOURDIEU et précise que l'ancienne majorité n'aurait eu recours à l'emprunt qu'à hauteur des sommes nécessaires.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que s'agissant de la voirie de la rue Paul Biremont, 50 000 € sont prévus. Cependant, suite à une réunion avec le Conseil Général en mai 2010, 100 000 € avaient été actés. Il se demande donc où sont passés les 50 000 €.

Il pense que les places Péri et Sémard n'auraient pas coûté plus cher dans le projet Andueza sachant que les matériaux employés étaient presque les mêmes.

Concernant le projet la Terrasse, Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas un hôtel/bar/restaurant. Pourtant, il a remis en cause de nombreux projets. Il se demande pourquoi il ne l'a pas fait en l'espèce.

De plus, il rappelle que le projet réalisé par l'ancienne mandature a été voté par l'actuelle équipe. Il pense qu'un partenaire aurait pu être recherché afin de réaliser ce souhait.

En outre, pour l'îlot Landaboure, Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que la recette annoncée est de 478 500 € mais elle est à minorer de 246 000 € (maison Chevalier). Ces sommes sont inscrites dans les restes à réaliser 2014. De plus, il est annoncé la réalisation d'un CCAS pour un montant de 232 500 € avec des travaux d'accessibilité, un accueil de qualité garantissant la confidentialité et répondant aux besoins du service et de ses partenaires mais il s'interroge sur le devenir du personnel pendant les travaux. Il souligne que des frais supplémentaires vont devoir être engagés pour le reloger provisoirement. Il dit qu'avec ces 232 500 €, rien ne sera réalisé tandis qu'avec l'ancien projet, un CCAS flambant neuf était prévu.

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique que l'îlot Biremont sera évoqué lors de la délibération suivante.

Monsieur Jean Pierre CRESPO souligne qu'il est prévu 2 logements à La Poste. Il en prend acte.

Il poursuit sur le schéma global de réaménagement de Saint Bernard et du quai du Bazé qui est un sujet très important et rappelle que l'ancienne mandature y était très attachée. Il souhaite d'ailleurs rendre hommage à Monsieur Bernard LESBATS qui est un architecte-urbaniste de renom car c'est son travail qui se poursuit. Des études sont réalisées mais il souhaite savoir qui va les payer car elles vont coûter une fortune.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que toutes ces opérations vont permettre à la Commune d'atteindre ses objectifs en matière de production de logements sociaux soit 87 logements pour la période de 2014 à 2016. Il pense qu'il faut remercier l'ancienne équipe car il s'agit de son programme. Il rappelle que les 24 logements de la Rose des Vents, livrés en 2013, sont comptabilisés. En 2008/2013 : 284 logements collectifs ont été livrés dont 140 logements sociaux et 5 logements étudiants (+ 50 % logements sociaux). Aujourd'hui, il a été décidé de ne pas faire de logements sociaux pour des programmes en dessous de 10 logements. Il impute à Monsieur le Maire la modification du PLU pour enlever les logements sociaux à la Terrasse.

Monsieur Gilles LASSABE rétorque en signalant que les logements sociaux sont toujours prévus à la Terrasse et que le PLU n'a absolument pas été modifié. Il précise que les projets sont menés avec les services de l'Agglomération et qu'ils ne sont pas le fruit de caprices locaux. Il y a toujours 3 logements sociaux prévus sur le projet la Terrasse. Au niveau du permis de construire d'Eiffage, qui a été recommencé car caduque, la majorité a souhaité faire 40 % de logements sociaux. Il s'agit d'une volonté politique de faire du logement social et non pas comme la précédente mandature de réaliser un pourcentage. Il reconnaît profiter d'une certaine dynamique, notamment avec Canditte. Il regrette néanmoins l'attitude de l'ancienne mandature qui allait chercher les promoteurs pour faire des VEFA.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle que Monsieur Bernard LESBATS avait un contrat avec la Ville, de décembre 2013 à mars 2014, pour un montant de 30 000 € avec trois missions à remplir :

- . l'îlot Biremont qui était déjà entre les mains de l'ACBA,
- . le Port St Bernard-Bazé dont le schéma global était en cours de réalisation,
- . et le PLU n° 6 qui n'a pas été réalisé, ce qui a coûté à la nouvelle gouvernance 600 000 € pour l'affaire Garcia et de nombreux projets non aboutis.

Il signale qu'il était payé à faire trois choses qu'il n'a pas faites. Il rajoute que Monsieur Andueza et Monsieur Lesbats n'ont pas été virés, ils ont été dédommagés et traités avec dignité et chacun a retrouvé un emploi.

Monsieur Jean Pierre CRESPO n'abonde pas avec ce qui vient d'être dit. Monsieur Lesbats a fait beaucoup d'autres choses. Il reproche à Monsieur LASSABE de contredire ses propos au niveau des logements sociaux de la Terrasse.

De plus, Il dément le fait que l'ancienne municipalité ait réalisé des VEFA.

Il lui est répondu que c'est le cas aux Résidences Pierre Lousse.

Monsieur Jean Pierre CRESPO note que dans le bilan 2014-2016 il a été incorporé les 24 logements de la Rose des Vents livrés en 2013, ce qu'il estime ne pas être très correct.

En ce qui concerne les établissements scolaires, Monsieur Jean Pierre CRESPO note la perte d'une classe à Langevin et la sortie de la REP. C'est un triste bilan pour une première année de mandat. Il y a quelques années, la mandature en place avait été frappée par la même problématique mais la mobilisation avait été très importante et les décideurs avaient fait marche arrière. C'est une question de batailles, de luttes et d'engagements. Aujourd'hui, il n'y a pas la même volonté et il pense que c'est très grave. Par rapport à la construction du collège sur un terrain apporté par la Commune, Monsieur le Maire a rectifié et il en prend acte.

Il poursuit en disant que l'aménagement de voirie pour un montant de 350 000 € n'a pas été découvert comme indiqué car il avait été évoqué lors de la passation des pouvoirs.

Monsieur le Maire rétorque que lorsque l'indivision Garcia a vu le jour et devant les reproches formulés par Monsieur Favraud, il a provoqué une entrevue avec l'ancienne mandature et c'est à ce moment-là qu'il a découvert que cet aménagement était à réaliser.

Madame Marie José ESPIAUBE rappelle à Monsieur le Maire qu'elle lui avait fait part de sa disponibilité pour la passation de pouvoirs la semaine de son élection et regrette donc ses propos.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas polémiquer sur ce point.

Monsieur Jean Pierre CRESPO revient sur le projet concernant l'aménagement des abords du collège présenté en commission travaux et précise que l'esquisse dévoilée a été réalisée par Monsieur Bernard LESBATS. Il indique que ce dessin a circulé au sein des services du Conseil Général et a été repris par un maître d'œuvre pour un montant de 40 000 €. Il pense que la Ville de Boucau possède du personnel qualifié pour traiter ce dossier et qu'elle ne doit pas aller faire des dépenses par ailleurs surtout lorsqu'elle est propriétaire des plans.

Monsieur Jean Pierre CRESPO poursuit en indiquant que son groupe est d'accord pour la reconduction des subventions aux associations.

Concernant la Scène Nationale, Monsieur Jean Pierre CRESPO préconise la création d'un COPIL pour étudier la rénovation du centre Paul Vaillant Couturier en adéquation avec un vrai projet culturel qui n'existe pas aujourd'hui. Il se réjouit quant à une éventuelle intervention de la DRAC car l'ancienne mandature n'a pas réussi à obtenir quoique ce soit de cet organisme totalement impécunieux.

Monsieur Jean Pierre CRESPO continue et précise que la borne pour les véhicules électriques à la Place Sénard était déjà prévue à la place Péri comme d'ailleurs un panneau d'affichage lumineux. Il rappelle à Monsieur Patrick ACEDO qu'il lui a transmis les informations sur le processus à suivre concernant le SDEPA.

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement, rien n'est clair, rien n'est précis. Il se demande ce que signifie la mise en place d'un schéma de mutualisation par l'ACBA.

Quant à la reprise de l'éclairage public, Monsieur Jean Pierre CRESPO indique qu'il est annoncé une économie de 40 000 €. Il rappelle qu'une convention avec le SDEPA avait été signée avec des missions préventives et curatives en plus de l'entretien courant. Il précise que Monsieur le Maire avait d'ailleurs voté la délibération. Cette économie veut dire que rien ne sera investi en matière d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique que le remplacement des pièces défectueuses sera à la charge de la Commune. Il rappelle que trois techniciens des services techniques ont déjà été envoyés en formation à Sainte Afrique et que la Ville a récupéré la gestion de l'éclairage public, sans embauche.

Monsieur Jean Pierre CRESPO n'accepte pas que l'on parle alors d'une économie de 40 000 € car les pièces seront à régler par la collectivité et il n'y aura plus de missions de prévention.

De plus, pendant que le personnel sera déployé sur l'éclairage public il ne sera pas ailleurs et il y aura du matériel à entretenir. Il rappelle à Monsieur le Maire que c'est peut-être pour ces raisons, qu'à l'époque, il avait voté pour la convention du SDEPA.

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique l'accord de son groupe concernant la stabilisation de la fiscalité.

Quant à la volonté de recourir raisonnablement à l'emprunt, Monsieur Jean Pierre CRESPO annonce qu'en 2015 un emprunt de 100 000 € devait s'éteindre. Il regrette que ce point n'ait pas été évoqué.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait lors du vote du budget.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit qu'à la lecture de ces orientations budgétaires, il apparaît beaucoup trop de zones d'ombre et d'absence de réflexions.

En effet, il souligne que l'ancienne équipe possédait un projet « Boucau 2020 » réalisé par Mr Bernard LESBATS qui prenait en compte toutes les problématiques de la Ville. Il précise à ce propos que le schéma du port avait été lancé avec ce projet de Ville qui avait été remis à l'Agglomération. Il pense qu'il s'agit d'un document indispensable et regrette qu'aujourd'hui, il n'existe pas.

Il indique qu'il n'y a rien concernant la rénovation ou la reconstruction des services techniques. Il s'agit pourtant d'une question de sécurité et d'accueil du personnel.

Il poursuit et dit qu'il n'y a rien sur les travaux de voirie, rue Georges Lassalle et rue de Matignon ou sur l'aménagement du carrefour Séverin Latappy/Barthassot. Des études ont pourtant été lancées et il aurait souhaité connaître la suite de ces dossiers.

Il rajoute qu'il n'y a rien sur la démolition de la salle Ferdinand Darrière, rien sur le déménagement du billard club, rien sur le projet de la Lèbe et sur le projet Malaga, pas un mot sur l'économie.

Pour conclure, Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que les orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire sont extrêmement décevantes. Elles marquent l'absence totale d'idées prospectives pour l'avenir de Boucau. Pire encore, un sentiment d'avancer à vue et de médiocrité qui laisse son groupe dans l'expectative. Il s'interroge sur l'ambition que porte la Municipalité pour la Commune. Selon lui, la réponse est malheureusement dans la question : aucune.

Monsieur Christophe MARTIN remercie Monsieur le Maire pour la transmission des éléments de son document concernant le débat d'orientations budgétaires suffisamment tôt, ce qui a permis de pouvoir l'étudier.

Il poursuit en indiquant que la présentation des premières orientations budgétaires de la mandature constitue sans nul doute un premier moment de vérité, un peu plus d'un an après l'installation de la nouvelle majorité municipale.

Un moment où les discours de campagne, trop souvent lénifiants ou peu scrupuleux commencent à se fracasser sur le mur de la réalité...

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'incontestablement, les perspectives budgétaires de la Ville de Boucau immédiates et à plus long terme se trouvent dorénavant placées sous la contrainte de la maîtrise générale des dépenses publiques. Mais c'est là, désormais le lot commun de toutes les collectivités et de tous les organismes gestionnaires et comptables de l'argent public.

Monsieur Christophe MARTIN souligne qu'un rappel préalable s'avère indispensable : lorsque la nouvelle majorité de Gauche a pris en main le gouvernement du pays, il y a maintenant deux ans et demi, elle y a trouvé un déficit d'une ampleur sans précédent : plus de 1800 milliards d'Euros de dettes (que les divers gouvernements de droite avaient donc multiplié par 2 en 10 ans), et un déficit public annuel de plus de 100 milliards d'Euros (multiplié par 4).

C'est là un rappel préalable indispensable afin de replacer chacun devant ses responsabilités.

Un rappel indispensable également pour comprendre le défi de redressement des comptes publics qui s'impose à tous.

Et ce, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la question du pilotage des politiques économiques publiques de la zone Euro, et du positionnement du curseur entre politique de croissance et politique de consolidation budgétaire.

Le débat est relancé aujourd'hui mais il ne souhaite pas s'y attarder pour rester plus modestement centré sur la réalité budgétaire boucalaise.

Une fois évoqué le contexte général dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la ville il en vient au cœur du sujet.... A commencer par la question si cruciale des recettes.

La baisse notable de la DGF est donc une donnée lourde, comme cela a été rappelé : 142 000 € en moins en 2015 (après une baisse de la DGF de 107 000 € en 2014). Incontestablement, elle contribuera à réduire les marges de manœuvre de la Ville. La Ville dispose toutefois de ressources fiscales propres, essentiellement le produit de la TH et de la TF.

De ce côté-là, les perspectives sont plus rassurantes du fait notamment de l'élargissement des bases, c'est-à-dire de l'augmentation prévisible du nombre de logements et donc de contribuables boucalais...

Il avait déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises lors des discussions budgétaires sur les exercices précédents et, il avait insisté à l'occasion de la dernière campagne pour les municipales, c'est évidemment cette croissance urbaine et démographique qui offre à la Ville sa meilleure perspective de dynamique budgétaire et donc ses marges de manœuvre...

Traduit en termes simples : davantage de boucalaises et boucalais font davantage de recettes fiscales à mettre au pot commun.

Evidemment, cela renvoie ainsi à la question du développement de l'urbanisation de la Ville.

Si la réhabilitation du centre ancien qu'il n'appelle pas volontairement le « Bas Boucau » (les mots ont leur importance) est une réponse vertueuse, il observe que, pour l'instant, la majorité en place se contente de poursuivre le travail lancé par l'équipe précédente.

Il cite : Places Sémard (et Péri), immeuble la Terrasse, îlot Landaboure, Ilot Lartigue, Ilot Biremont, Canditte... rien de nouveau si ce n'est quelques reconsidérations de projets... bien souvent à la baisse.

Quant au projet de réaménagement de St Bernard et du quai du Bazé, ils sont tous deux déjà inscrits dans le schéma d'aménagement stratégique du port de Bayonne porté par le Conseil Régional.

C'est grâce à cette vision anticipée des prédécesseurs que la municipalité arrivera sans grande difficulté à atteindre les 87 logements sur la période 2014-2016 demandés par Monsieur le Préfet.

Monsieur Christophe MARTIN indique qu'il n'a pas trouvé dans le texte présenté l'ambition ou la direction que l'équipe municipale souhaite prendre en matière de production et de réhabilitation de logements sur la commune.

Pendant la campagne électorale, la liste Boucau Convivial disait que Boucau ne pourrait pas rattraper son retard et qu'il faudrait faire évoluer la Loi... or, par voie de presse (Sud-Ouest du 13 mars), il est dit que « le logement constitue un axe majeur du programme de Boucau convivial ». Même s'il regrette que cette orientation n'ait pas été portée devant le conseil municipal, il note cet infléchissement qui va dans le bon sens.

Il souhaite savoir comment la Municipalité va assurer la mixité sociale dans le quartier si seuls les promoteurs sont à la manœuvre. Quelle sera l'âme du quartier ? Sa cohérence ? Son intégration dans la ville ?

Il pense que concentrer la très grande majorité des logements sociaux dans le centre ancien serait un mauvais choix.

Au contraire, il est convaincu que l'opportunité de la zone de la Lèbe s'impose comme la solution complémentaire qui permettra à la fois de répondre aux exigences de la loi SRU mais aussi d'assurer cette mixité sociale sur l'ensemble de la ville, mixité garante du bien vivre ensemble.

Monsieur Christophe MARTIN dit que l'encours de la dette est aussi à surveiller

Il faudra désormais 9,4 années pour désendetter complètement la commune (seuil critique à 9,8 années).

A propos de l'investissement maintenant, il est annoncé une réduction de la voilure de manière générale pour les exercices à venir. Et en effet, c'est bien à cette évolution que l'on peut s'attendre, à la fois du fait de la réduction de la capacité d'autofinancement de la ville et de la réduction à attendre des subventions et participations des autres financeurs publics eux aussi concernés par la raréfaction de l'argent public.

On doit s'attendre à une réduction significative de la politique d'investissement de la ville.

Mais, au-delà de ce cadre général, ce qui frappe dans les orientations budgétaires présentées en matière d'investissements qui viennent tout de même un an après l'entrée en fonction de la majorité, c'est leur caractère extrêmement imprécis et nébuleux comme si les grandes directions n'avaient pas été clairement définies, les priorités hiérarchisées.

Comme si la majorité ne savait pas vraiment où aller et surtout quel avenir construire pour la ville.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il n'y a rien sur la place de Boucau dans l'Agglomération, rien sur les projets d'intérêts communautaires dans la Commune.

Il faut rechercher des économies sur le fonctionnement, avec par exemple l'examen de quelles pourraient être les perspectives de mutualisation des moyens avec les services de l'ACBA. Aucune piste affichée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Sur le 011, charges à caractère général, il faut revoir les contrats de services (330 000 € en augmentation de 9 000 € en 2014) l'énergie et l'électricité (270 000 €, les frais d'affranchissement et de télécommunication à l'heure du numérique (58 500 €)

Il aborde ensuite le 2ème axe des orientations stratégiques pour 2015 : réfection des routes et trottoirs et actions sociales.

Il est évoqué le réaménagement du CCAS, sur ce point, il regrette l'abandon du précédent projet qui aurait permis d'avoir un CCAS plus grand, adapté à une ville en devenir, plus fonctionnel, accessible à tous, et sans coût supplémentaire pour le contribuable puisque financé dans le projet global du promoteur. L'évolution du centre de loisirs vers un centre social est une idée louable que l'équipe socialiste soutient et espère voir aboutir en 2015.

Puis, il est abordé le futur collège. Il précise alors que contrairement à ce qui a été écrit, le terrain n'a pas été apporté par la commune, mais il note la rectification de Monsieur le Maire.

En effet, il a été acheté par le Conseil Général au prix de 600 000 €.

Concernant les aménagements des abords, il confirme comme indiqué à l'adjoint en charge des travaux le 17 février et, comme cela a été précisé par les services du Conseil Général pas plus tard que jeudi dernier, qu'en contre partie de la régularisation du transfert de propriété de l'ancien collège, le Département serait en capacité de réaliser les abords et aménagements de sécurité du collège (y compris stationnement) en maîtrise d'ouvrage directe.

Enfin, la culture maintenant :

Le partenariat avec la Scène Nationale est reconduit et c'est heureux. En revanche, il souligne qu'il a du mal à y voir clair sur les ambitions de la Commune concernant le réaménagement - restructuration du complexe Paul Vaillant Couturier.

Il ne pense pas sérieusement qu'un coût de peinture dans le hall d'entrée et quelques remplacements d'éclairage seront de nature à répondre sérieusement à la problématique.

Par ailleurs, une inscription du projet de rénovation de la salle de spectacle a été inscrite dans le CPER. Qu'en est-il de son avancement ?

Il indique être d'accord pour la rénovation du site internet. Mais est-il prévu de mettre ou remettre en place le journal municipal. Depuis les dernières élections le magazine de la Ville n'a pas été publié une seule fois, pas même pour présenter les nouveaux élus... Il demande ce qu'il est envisagé de faire en la matière.

Enfin, il demande ce qu'il en est des routes car c'était bien le titre du deuxième axe principal de ces orientations... 150 000 € sont prévus pour l'accessibilité.

Certes, l'accessibilité est très importante mais où sont situés les projets. Il souhaite savoir ce qui va être réalisé avec si peu d'argent consacré aux routes et trottoirs. Là aussi, quelle est la stratégie mise en œuvre, à court, moyen et long terme ?

Il pense que les rues de Matignon et Georges Lassalle doivent être fléchées prioritairement (il souhaite savoir où en est l'étude pluviale pour cette dernière).

Il constate que le dernier axe du projet de la Municipalité pour 2015 porte sur la volonté de faire de Boucau une ville d'avenir et de qualité. Mais comment ?

Il cite : réduire les dépenses énergétiques - Acquisition d'un véhicule municipal électrique (qui sera le second) - mettre en place une aire de co-voiturage, un panneau lumineux - poursuivre la démarche zéro phyto (pas comme l'année dernière, il l'espère).

L'ambition est modeste pour faire de Boucau une Ville de qualité et d'avenir.

Il pense que les orientations présentées pour 2015 n'ont pas réellement de direction affirmée, manquent de sens et d'ambition pour la Commune.

Il ajoute qu'il l'avait bien senti lors de la réunion publique organisée où d'ailleurs, et peut être pour cause, Monsieur le Maire avez bien pris soin de ne pas donner la parole au public. Curieuse conception de la démocratie et en contradiction avec les discours de campagne de la liste Boucau Convivial et lorsque Monsieur GONZALEZ siégeait dans l'opposition.

La nouvelle gouvernance et la nouvelle démocratie locale semblent avoir déjà vécu à Boucau. Mais il reviendra plus concrètement sur ces sujets lors du vote du budget afin de faire part des propositions que son groupe imagine pour Boucau dans le cadre contraint qui est désormais le sien.

Monsieur le Maire répond que chacun s'est exprimé, qu'il y a beaucoup d'arguments et regrette que les anciennes municipalités ne les aient pas mis en pratique.

Il annonce, au sujet du collège, que le 6 février dernier un courrier du Président du Conseil Général est arrivé en mairie pour une relance concernant deux lettres, dont la première date de juin 2013, restées sans réponse.

La municipalité se retrouve encore à traiter les problèmes de la mandature précédente.

Il dit que ses orientations budgétaires manquent peut-être d'ambition ou de vue à long terme mais vu le contexte économique avec des finances contraignantes, il refuse de se prononcer.

Il rappelle que lors de sa campagne électorale, il n'a fait aucune promesse pharaonique contrairement à Monsieur Christophe MARTIN qui avait annoncé 30 % de logements sociaux en moyenne. Cependant, le calcul réalisé avec l'assistant du Préfet démontrait que les 87 logements apparaissant dans les objectifs préfectoraux étaient réalistes à condition qu'il y ait 100 % de logements sociaux.

En outre, il indique qu'étant donné la démographie de plus en plus importante, il faudra assurer les services publics avec du personnel. Diminuer le fonctionnement sera bien difficile dans ces conditions.

Il regrette que ses orientations ne soient pas assez optimistes, mais la majorité en place tient compte des chiffres recueillis.

Il confirme à Monsieur Jean Pierre CRESPO qu'il y a bien 350 000 € de réelle différence concernant les deux projets des places et s'engage à lui communiquer, à nouveau, les éléments.

Il déplore que l'opposition lui reproche sa vigilance concernant les deniers publics.

Madame Marie Ange THEBAUD intervient pour rappeler que l'équipe municipale porte la voie de Boucau au sein de l'intercommunalité dans de nombreux domaines : PLH, transport urbain, assainissement, eau, PLUi. Elle réagit concernant les logements pour les personnes handicapées aux résidences Pierre Lousse dont les logements ne sont pas adaptés car équipés de baignoires. Elle confirme, après avoir échangé avec le bailleur social, que cette opération a été réalisée dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), ce qu'elle regrette.

-11-

### **ADHESION A L'ANTIC**

#### **(Agence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)**

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, rappelle que l'ANTIC (Agence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) est une association, Loi 1901, créée en 1999 pour développer les nouvelles technologies sur le territoire du Pays Basque.

Son objectif majeur est de promouvoir la société de l'information et faciliter l'appropriation des usages numériques auprès des collectivités territoriales, institutions et autres acteurs du développement économique du territoire.

Afin d'être accompagnée au mieux dans ses projets de développement numérique et bénéficier d'un partage d'expériences au sein d'un véritable réseau, il est proposé que la Commune adhère à l'ANTIC.

Il est précisé que pour 2015 le coût d'adhésion à l'ANTIC s'élève à 300 €.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Décide** d'adhérer à l'ANTIC.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-12-

**ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE**  
**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE 2015**

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, expose que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Boucau a adhéré à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour compléter les modes de garde existant sur la Commune.

En raison de l'intérêt public et social que présentent pour la population les activités et les interventions proposées par l'Association, un soutien financier est apporté :

- . pour le fonctionnement de la crèche familiale : participation plafonnée à 33 500 heures de garde au taux de 1.08 € de l'heure,
- . pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles : participation fixée à 8 073 €.

Pour fixer les engagements réciproques des parties, pour la réalisation d'objectifs que s'est donnée l'association, pour assurer les activités de crèche familiale et de relais assistantes maternelles, Madame Marie Ange THEBAUD soumet au Conseil le projet d'une convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal,**

. Après avoir entendu l'exposé,

. Après avoir pris connaissance du projet de convention,

- . **approuve** la convention d'attribution d'une participation financière à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale,
- . **mandate** Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune, la convention de l'année 2015.

**Discussion :**

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite savoir si le taux horaire a été modifié.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général s'est désengagé brutalement à hauteur de 180 000 €. Le taux horaire est donc passé de 1,04 € à 1,08 €.

Monsieur Christophe MARTIN intervient en précisant que cette information est inexacte car le Conseil Général a voté le même budget mais ciblé différemment. Il est erroné de dire que la décision est brutale car la délibération a été prise à la fin de l'année 2014 et l'Association en a été informée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un courrier de l'Association d'Aide Familiale et Sociale est arrivé en mairie dans le but de l'informer du désengagement du Département et qu'il n'a aucune raison de mettre en doute ce qui lui a été notifié. Il rappelle à Monsieur Christophe MARTIN lui avoir proposé d'envoyer une lettre expliquant les choix du Conseil Général par rapport à ce dossier mais il n'a rien reçu à ce jour. Il interpelle vivement Monsieur Christophe MARTIN en lui disant qu'il n'accepte pas d'être traité de menteur en public.

Monsieur Christophe MARTIN condamne les choix de l'Association tels que présentés dans le courrier. Il dit à Monsieur le Maire qu'il laisse entendre que le Conseil Général cesse d'apporter des accompagnements financiers, ce qui n'est pas le cas. Il y a réorientation des crédits certes, mais si cette réaffectation mettait en difficulté l'Association, le déficit serait compensé. L'information est donc différente.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe MARTIN de ne pas jouer sur les mots. Il se base sur cet écrit et précise que si la copie du courrier adressé à cette Association était arrivée en mairie, ce débat n'aurait pas eu lieu.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-13-

#### ILOT BIREMONT N° 1

#### CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES COMMUNALES A L'ACBA AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que par délibération du 20 décembre 2013 l'ACBA a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de l'îlot Biremont n° 1 déclaré d'intérêt communautaire.

A ce titre les conventions de portage foncier conclues avec l'EPFL ont été transférées à l'ACBA.

Il a été également convenu que les 6 parcelles communales situées dans l'emprise du projet soient cédées à l'ACBA à l'euro symbolique.

Ces parcelles évaluées par France Domaine - courrier du 27 novembre 2014 - pour un montant global de 564 300 € sont les suivantes :

Cadastre	Superficie m <sup>2</sup>	Nature	Estimation
AO 169	32	Transformateur EDF	1 300 €
AO 171	490	Salle municipale	340 000 €
AO 174	356	Parking	57 000 €
AO 175	458	Parking	73 000 €
AO 282	29	Bâti	23 000 €
AO 369	441	Non Bâti	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1806</b>	<b>-</b>	<b>564 300 €</b>

Il est précisé que l'effort financier consenti par la Commune pourra être pris en compte pour bénéficier de dégrèvements au titre de la loi SRU, dans la mesure où le projet envisagé avec l'ACBA favorisera la production de logements locatifs sociaux.

Il convient aujourd'hui de formaliser cette cession qui ne sera effective que lorsque le projet entrera dans sa phase opérationnelle. Il y aura également lieu pour la Commune de procéder dans un 2<sup>ème</sup> temps aux formalités de déclassement du parking à usage public.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte du transfert des conventions de portage conclues initialement entre la Commune et l'EPFL au profit de l'ACBA,
- Décide de céder à l'ACBA à l'euro symbolique les parcelles section AO n°169,171,174,175,282 et 369 représentant une superficie totale de 1806 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant avec le Président de l'ACBA,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'ACBA.

### **Discussion :**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation qui aurait dû être faite lors de la mandature précédente. Il se dit très heureux que l'Agglomération puisse porter ce projet.

Monsieur Jean Pierre CRESPO tient à rappeler la philosophie de l'ilot Biremont qui est un élément constructif de la rénovation du Bas Boucau. Il souligne la volonté de l'ancienne équipe dans la recherche de solutions afin que ce projet ne soit pas à la charge de la Commune. Aujourd'hui, l'Agglomération est maître d'ouvrage et elle assumera donc le déficit. Néanmoins, vu les investissements programmés par l'Agglomération dans les autres collectivités, il estime que son effort est légitime. Monsieur Jean Pierre CRESPO regrette que la nouvelle municipalité n'ait pas constitué un comité de pilotage comme celui de la Lèbe et pense qu'elle n'aurait pas eu la détermination dont a fait preuve l'ancienne mandature pour que ce projet voit le jour. Il souligne que l'ilot Biremont a fait l'objet de beaucoup de réunions et qu'un énorme travail a été réalisé avec l'aide de sociologues. Il rajoute qu'étant donné les contraintes budgétaires, cet ilot a été scindé en deux parties. Monsieur Jean Pierre CRESPO rappelle à Monsieur le Maire ses propos lors des vœux en parlant de « cadeau empoisonné » donné à l'Agglomération concernant l'ilot 1. Il se demande, dans ce contexte, si l'ilot 2 verra le jour car il va coûter beaucoup plus cher que la première tranche. Il souligne qu'il est normal que la Commune participe à ce projet même si elle ne finance rien. Cependant, il va falloir réaliser les trottoirs, la voirie, l'éclairage public, sans parler de l'assainissement et il espère que Monsieur le Maire aura suffisamment d'influence pour que certains d'entre eux soient pris en charge par l'Agglomération. Monsieur Jean Pierre CRESPO précise que dans le périmètre de l'ilot Biremont n°1, la salle Joseph Prudet est amenée à disparaître c'est pourquoi, il préconise, comme l'avait pensé l'ancienne municipalité, la reprise éventuelle de la cantine du collège Henri Barbusse pour la préparation des repas destinés aux établissements scolaires.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait mieux valu faire venir des financiers plutôt que des sociologues.

Il rappelle que le projet présenté par l'ancienne mandature ne devait pas coûter un centime. Il précise à Monsieur Jean Pierre CRESPO que son équipe n'a jamais constitué de COPIL pour travailler sur l'ilot Biremont. En outre, il rappelle qu'en début d'année 2013, lors d'une commission des finances il avait été annoncé une estimation pour ce projet d'un montant de 900 000 € mais rien n'avait été voté lors du Conseil Municipal suivant. En août 2013, Monsieur le Maire souligne qu'il avait posé la question quant à

l'éventuelle intégration de ce projet dans l'Agglomération mais il lui avait été répondu que ce n'était pas prévu. En août 2013, il n'est attendu aucune intégration par l'ACBA mais une aide de 300 000 € est avancée mais le sujet n'est toujours pas abordé en septembre 2013 lors du conseil municipal.

Monsieur le Maire dit avoir appris en décembre 2013 que le projet serait porté par l'Agglomération. De plus, l'acquisition de la propriété Sadaoui avait été actée et portée par l'EPFL. Il rappelle que lors de son arrivée à l'Agglomération en mars 2014, il a appris par les services qu'il ne s'agissait pas de 900 000 € mais de 3 millions d'Euros et que la phase 2 allait coûter plus cher que la phase 1. Il note que sans l'appui de l'ACBA, ce projet n'aurait jamais vu le jour. Monsieur le Maire pense que ce projet n'était pas ficelé et qu'il n'y avait aucune garantie de la part de l'Agglomération qu'il tient à remercier à nouveau.

Monsieur Pierre FAVRAUD reconnaît que son équipe a été mauvaise.

Monsieur Jean DUBOURDIEU indique que la volonté à l'époque était de refaire l'îlot Biremont entre les deux barrières. Il précise que la première vente qui s'est effectuée était la maison Saadaoui, ce qui a généré la venue spontanée de propriétaires de l'îlot 1. Il dit que sur l'îlot 2 des gros propriétaires sont venus également en mairie avec des promoteurs pour présenter un projet global mais avec des intentions financières énormes. Monsieur Jean DUBOURDIEU précise alors que l'équipe municipale a décidé de scinder en deux ce projet étant donné que la plus grosse partie de l'îlot 2 était inachetable. Il dit que Monsieur le Maire a raison en disant qu'il avait annoncé 900 000 € de déficit et une aide de 300 000 € de l'Agglomération et que le reste devait être financé par la Ville. En outre, il indique que les acquisitions s'accumulant, le prix de vente est devenu de plus en plus cher et le déficit s'est creusé. Monsieur Jean DUBOURDIEU souligne qu'il travaillait sur ce projet avec les services de l'Agglomération depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire répond qu'il apprend tout cela.

Monsieur Jean DUBOURDIEU poursuit en indiquant que le Directeur de l'Agglomération avec qui il travaillait s'est fait tirer les oreilles et c'est alors qu'il a été décidé de rencontrer Monsieur le Président de l'Agglomération, en présence de Madame le Maire qui a accepté de récupérer ce projet urbain. Il souhaiterait que Monsieur le Maire reconnaisse que l'ancienne équipe a fait des efforts considérables pour que ce projet passe aux mains de l'ACBA sachant qu'elle donne énormément pour les autres Communes. Il cite à titre d'exemple l'opération Kleber à Biarritz qui ne revêt pas un caractère d'opération urbaine.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Jean DUBOURDIEU que cet argument n'est pas recevable. Il pense qu'il n'est pas possible d'avoir une volonté politique d'investissement sans avoir les financements adaptés. Il précise que ce n'est pas son mode de fonctionnement.

Monsieur Jean DUBOURDIEU espère néanmoins que ce projet ira jusqu'au bout.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-14-

#### **ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE DE LA VOIE PRIVEE DE CANDITTE AUPRES DE KAUFMAN ET BROAD** **CLASSEMENT DANS LA VOIE COMMUNALE**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que la Société Kaufman & Broad a réalisé un ensemble immobilier de 175 logements dénommé « Les Jardins de Canditte ». Les constructions sont desservies par la rue Jean Moulin, voie communale, et la rue de Canditte.

Cette dernière voie est constituée de parcelles privées dont certaines ont été acquises par Kaufman & Broad dans le cadre de son opération immobilière.

Aujourd'hui, la Société Kaufman & Broad souhaite céder à la commune, à titre gratuit, les parcelles cadastrées BI n°s 112, 127, 169, 171, 173 et 175, représentant une contenance totale de 2 710 m<sup>2</sup> environ, constituant une partie de l'assiette de la rue de Canditte.

Monsieur Gilles LASSABE précise que cette voie a été entièrement aménagée par le promoteur. Il indique par ailleurs que cette incorporation et ce classement dans la voirie communale ne nécessitent désormais plus d'enquête publique. En effet, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dispense de cette procédure les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici.

Monsieur Gilles LASSABE signale également que cette intégration est l'opportunité pour classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée BI n° 32, de 1608 m<sup>2</sup>, faisant partie du domaine privé de la commune, qui assure la jonction entre le rond-point de la rue Jean-Baptiste Castaings et les terrains à céder par la Société Kaufman & Broad.

Le rapporteur demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- . d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées BI n°s 112, 127, 169, 171, 173 et 175, représentant une contenance totale de 2 710 m<sup>2</sup> environ,
- . de classer les parcelles précitées dans la voirie communale ainsi que celle cadastrée BI n° 32,

**CHARGE**

- . Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération,
- . Monsieur le Maire d'établir l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété,

**AUTORISE**

- . Madame Marie Ange THEBAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe à signer l'acte en la forme administrative avec le représentant de Kaufman & Broad.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

-15-

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT TXAKURRAK

Monsieur Ulysse André DEL PRADO, Adjoint, expose à l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal TxakurraK réuni le 5 février 2015 a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts compte-tenu du retrait des Communes d'Ustaritz et de Jatxou.

Il invite le Conseil à valider cette modification.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ulysse André DEL PRADO,

. **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Txakurrak suite au retrait des Communes d'Ustaritz et de Jatxou.

**Discussion :**

Monsieur Jean DUBOURDIEU souhaite connaître l'impact de ce retrait des deux Communes sur Boucau.

Monsieur Ulysse DEL PRADO indique que le coût est passé de 1,10 € à 1.80 €/habitant.

Madame Marie Ange THEBAUD souligne le travail effectué par Madame Catherine FORGERON au sein de ce syndicat.

**Vote :**

**Pour : 29 : unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame Marie Josée ROQUES annonce que les tableaux exposés actuellement à la mairie sont ceux de Madame LAMY.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 14 avril.

**LA SEANCE EST LEVEE à 22 H 45**